

CONCOURS DES MAISONS et BALCONS FLEURIS 2024

La Ville de Compiègne organise, sous le patronage du Conseil National des Villes et Villages fleuris, le concours annuel de décoration florale à l'intention des Compiègnais, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Ce concours est géré par la Société d'Horticulture de Compiègne et pour y participer il suffit, aux Compiègnais, de remplir le bulletin d'inscription ci-joint, ou celui retiré à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Place de l'Hôtel de Ville, ou celui sur internet à l'adresse www.agglo-compiegne.fr, **avant le dimanche 26 mai 2024.**

Toute personne ayant rempli et déposé son bulletin d'inscription recevra, à la remise des prix, une récompense.

Dans la quinzaine suivant ce 31 mai, le Jury Communal, passera chez tous les inscrits et déterminera les fleurissements les plus méritants. Seuls les fleurissements très visibles de la rue seront pris en considération et tout particulièrement ceux qui seront à même d'accompagner les parterres dressés par les jardiniers de notre Ville.

La remise des Prix aura lieu le Dimanche 13 octobre 2024 à 15 h. dans la Chapelle des Salles Saint-Nicolas de Compiègne, entrée par la rue Saint-Nicolas.



**Société d'Horticulture de COMPIEGNE
Concours des Maisons et Balcons fleuris**

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse (n°, rue, avenue, square) :

Etage : Appartement : 60200 COMPIEGNE .Mail.....

Déclare s'inscrire au concours des Balcons et Maisons fleuris, dans la catégorie ci-après.
(ne mettre qu'une seule croix).

- 1^{er} catégorie : **Maison avec jardin.** (visible de la rue, dépassant l'emprise de l'habitation).
- 2^e catégorie : **Maison avec jardinet** (visible de la rue, le jardin ayant la largeur de la maison).
- 3^e catégorie : **Façades, terrasses, fenêtres** (habitation ou cour donnant sur un trottoir).
- 4^e catégorie : **Balcons**, immeubles.
- 5^e catégorie : **Commerce** : Hôtels, restaurants, gîtes, chambres d'hôtes.

COMPIEGNE le :

Signature :

A déposer avant le Dimanche 26 mai 2024,

À l'OFFICE de TOURISME ou à la Mairie de COMPIEGNE Place de l'Hôtel de Ville.